

Image not found or type unknown



Regroupement familial et décès du demandeur

Par **touna76**, le **09/09/2015** à **18:04**

Bonjour, rnrnMa petite question concerne un regroupement familial et décès du demandeur rnrnMon père avait fais une demande de regroupement familial pour sa femme (ma mère) et par malheur il est décédé avant qu'elle arrive ici en France. rnrnLa procédure a été continue et ma mère a eu son visa. Maintenant pour lui demander un titre de séjour au niveau de la préfecture ils demandent la pièce d'identité de mon père et sa presence aussi. rnrnDonc j'aimerais savoir sans la présence de mon père, est ce qu'elle pourra quand meme rester et faire la demande de titre. Elle a des revenus et un logement a son nom. rnrnMerci pour vos réponses